

Dossier de presse

LA REINTRODUCTION DU GYPAETE BARBU DANS LES GRANDS CAUSSES MAI 2022



© B. Berthémy



© T. Vergely



© R. Straughan



Durand Florian ©
© F. Durand



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Sommaire

Le Gypaète barbu.....	3
Le projet et son environnement	4
Le lâcher.....	6
Sensibilisation et éducation.....	8
Où et comment observer les oiseaux?	9
Le dossier Life Gypconnect.....	10
Les partenaires techniques et financiers.....	11



Le Gypaète barbu

Le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) fait partie des quatre grandes espèces de vautours européens. C'est la seule espèce du genre *Gypaetus*. Deux autres espèces appartenant à des genres différents ont une taille équivalente : le Vautour fauve *Gyps fulvus* et le Vautour moine *Aegypius monachus*.

Le Vautour percnoptère *Neophron percnopterus* est une espèce migratrice de plus petite taille.

Description

En vol, ses ailes étroites et pointues et sa longue queue cunéiforme lui donnent une silhouette svelte et élancée. L'adulte peut atteindre une envergure de 2.60 à 2.90 pour un poids de 5 à 7 kg. Le contraste de son plumage de couleur gris ardoisé aux ailes et blanc à orangé pour la tête et le ventre ne permet pas de le confondre avec les autres vautours. L'iris, de couleur paille, est entouré d'un cercle orbital rouge. Quant aux vibrisses plumes noires qui forment la barbe, elles sont visibles même chez les immatures.

Répartition

Le Gypaète barbu occupe les régions montagneuses du Centre et du Sud de l'Europe, de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient, et de l'Asie mineure à la Chine. En Europe de l'Ouest, son aire de distribution s'est morcelée et il est présent actuellement dans les Pyrénées, en Corse, dans les Alpes, en Crète et en Andalousie. Depuis la mise en place d'un programme de réintroduction, en 2010 dans les Préalpes et en 2012 dans le sud du Massif central, des individus sont lâchés dans le Vercors, les Baronnies et les Grands Causses.

Alimentation

Comme les autres vautours, il exploite des cadavres d'animaux morts de manière naturelle ou accidentelle, en particulier ceux des ongulés sauvages et domestiques. Dans les secteurs où d'autres espèces de nécrophages sont présentes, il est le dernier maillon de la chaîne alimentaire, se contentant des os. Il est remarquablement adapté à la consommation de ces derniers, à la fois par son comportement et par son système digestif.

Reproduction

En général, les oiseaux ne se reproduisent pas avant l'âge de 7 ans. En revanche, la formation du couple peut débuter bien avant. Les couples sont généralement longs à se former et plusieurs années peuvent se passer avant qu'un jeune soit élevé avec succès. Des trios sont présents dans les quatre populations européennes actuelles et dans la plupart des cas ils sont formés par deux mâles et une femelle. Leur productivité est très variable : elle peut être optimale ou nulle pendant des années, en fonction des conflits et compétitions générés ou non par ce type de formation.

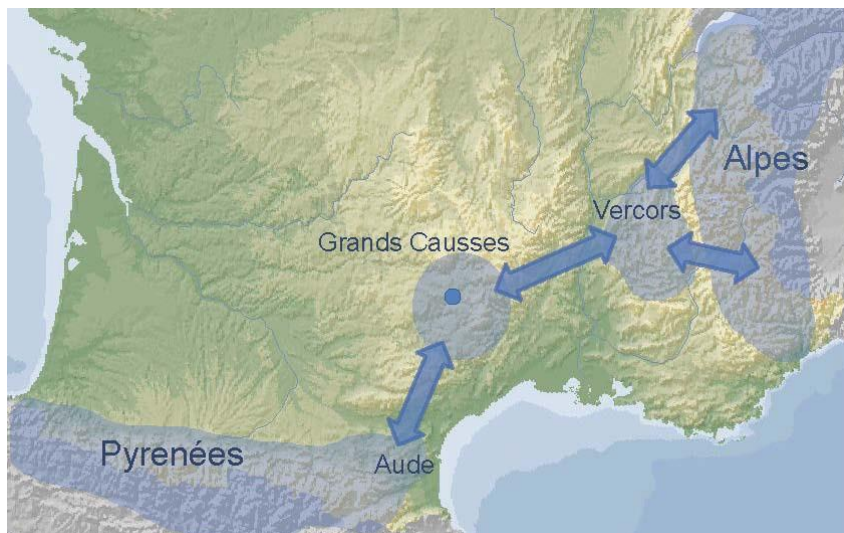


Layrou, lâché en 2013 - © Régis Descamps - PNC

Le projet et son environnement

En juin 2012, un programme de réintroduction de Gypaète barbu a vu le jour dans les Grands Causses. Il vise à renforcer la population française de Gypaète barbu.

Il s'agit de lâcher des jeunes oiseaux afin que ceux-ci forment un noyau de population dans le sud du Massif central, et, par leurs déplacements, établissent des échanges entre les populations alpines et pyrénéennes. Les populations des Pyrénées, des Alpes et du Massif central pourraient constituer une métapopulation ouest européenne, avec de meilleures chances de survie à long terme pour l'espèce.



Ce projet d'exception est porté par le site Grands Causses de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), en partenariat avec le Parc national des Cévennes, le Parc naturel régional des Grands Causses et le Conseil Départemental de l'Aveyron.

Cette action d'envergure internationale est soutenue par la Vulture Conservation Foundation et s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur du Gypaète barbu.

Pourquoi les Grands Causses ?

Les Grands Causses, au sud du Massif central, rassemblent tous les atouts pour mener à bien cette opération de lâcher de Gypaète barbu. Situés entre les Alpes et les Pyrénées, ils constituent le site idéal pour construire un « pont » reliant ces deux massifs et ainsi permettre un brassage génétique entre ces deux populations.

L'habitat et les ressources alimentaires sont adéquats pour accueillir une population de gypaètes. Ce territoire génère également une aérologie favorable à la présence d'oiseaux planeurs et possède de nombreux sites propices à la nidification du Gypaète. Enfin, un savoir-faire et une expertise ont déjà permis de réintroduire avec succès les vautours fauves et moines.

Ces réintroductions ont également permis le retour spontané du Vautour percnoptère sur ce secteur. Avec la présence du Gypaète barbu, les Grands Causses représentent l'un des sites mondiaux les plus complets en matière de grands rapaces et d'espèces patrimoniales.

Les « Causses & Cévennes » sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juin 2011 au titre de paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen.

Des opérations menées dans le Vercors, les Baronnies et dans l'Aude ont également commencé à poser les bases de ce « pont », dont le Massif central sera le pilier central.

La réintroduction du Gypaète barbu dans les Grands Causses, le Vercors et les Baronnies constitue la continuité des projets de réintroduction menés en Europe depuis plus de 25 ans, qui visent à assurer la durabilité de l'espèce à l'échelle nationale et européenne.

Le choix des sites de réintroduction :

Un programme de réintroduction répond à une volonté de restauration et/ou de conservation de la biodiversité. Les espèces qui sont réintroduites et les sites qui les accueillent doivent répondre à



différents critères (définis dans les recommandations de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature, en 1998) :

- Le site de réintroduction doit se situer dans l'aire biogéographique de l'espèce ;
- Le site doit correspondre aux exigences écologiques propres à l'espèce ;
- Les causes de disparition ainsi que les menaces actuelles existantes doivent être connues et les solutions pour les corriger mises en place ;
- Les contextes social et local doivent être favorables.

Il s'agit en général de sites accessibles, faciles à aménager et à préserver. De plus, les sites doivent présenter suffisamment de pente dont les surfaces sans couverture végétale permettent un suivi facile des oiseaux lors de leurs premiers vols.

Enfin, le site choisi doit être situé sur une zone où évoluent des congénères ou d'autres espèces de vautours, et isolé de tout dérangement.

De nombreux sites potentiels pouvaient être utilisés pour réaliser les lâchers des jeunes gypaètes barbus dans les Grands Causses. Une sélection des quatre meilleurs a été effectuée, puis ils ont été soumis à l'appréciation d'une commission d'experts de la Vulture Conservation Foundation et du réseau International Bearded Vulture Monitoring. Deux de ces sites ont finalement été sélectionnés en 2011, car ils rassemblent l'essentiel des caractéristiques nécessaires.

Le site de Meyrueis fut le premier utilisé, en 2012, puis en 2014, 2016, 2019 et sera utilisé de nouveau cette année. Il est situé en Lozère au cœur du Parc national des Cévennes, sur la corniche sud du Causse Méjean. Le second site se situe sur le territoire de la commune de Nant, dans le Parc naturel régional des Grands Causses et au sein d'un Espace Naturel Sensible (ENS) du département de l'Aveyron. Le site aveyronnais a été utilisé en 2013, 2015 et 2017, 2020 et 2021.

Ces deux sites rassemblent des attraits équivalents et présentent l'intérêt de se situer sur deux départements de la région Occitanie. Ils sont en principe utilisés alternativement. Toutefois, le site aveyronnais a été utilisé successivement en 2020 et 2021. Plusieurs arguments ont motivé cette décision, essentiellement en raison de la sécurisation du linéaire électrique à proximité directe du site lozérien qui n'est pas finalisée (sécurisation nécessaire notamment suite à l'électrocution de BUISSON en juillet 2019).

Les démarches administratives :

En France, pour mener un projet de réintroduction, il est nécessaire de passer devant différentes instances qui doivent émettre un avis sur le projet de réintroduction :

- La Commission faune du Conseil scientifique régional du Patrimoine naturel (CSRPN) ;
- La Commission faune du Conseil national de Protection de la Nature (CNPN).

Le projet doit également être soumis à la consultation du public.

Tout projet de réintroduction doit donc être finement étudié en amont afin de pouvoir être soumis à différents avis. Une étude de faisabilité a ainsi été réalisée afin de démontrer les intérêts du projet et de justifier le choix du site de lâcher. Le Gypaète barbu étant une espèce protégée dont l'introduction dans le milieu naturel est réglementée, la réintroduction nécessite d'obtenir une autorisation de la part du ministère en charge de l'Environnement. Si l'oiseau vient d'un centre d'élevage européen, le gouvernement de l'Etat de départ doit délivrer une autorisation pour le transport.

Des arrêtés ministériels autorisent donc la mise en œuvre de cette opération.



Le lâcher

Cette année, les Grands Causses accueilleront le 9 mai, 2 nouveaux poussins Gypaète barbu, produits par des centres d'élevages spécifiques et des zoos associés au programme d'élevage européen (EEP), coordonné par la Vulture Conservation Foundation. Le sexe des oiseaux n'est pas encore connu à ce jour.

- 1 oiseau né et élevé au zoo d'Ostrava (République Tchèque)
- 1 oiseau né et élevé au centre d'élevage d'Aster en Haute-Savoie

Le public pourra assister à l'arrivée et à l'accueil des oiseaux au camping de Salvinsac à Meyrueis. Afin d'assurer une zone de quiétude pour les gypaètes, l'accès au périmètre de lâcher sera en revanche fermé au public.

Les lâchers sont mis en œuvre selon la méthode dite du «taquet» :

Ces jeunes gypaètes, produits et élevés en captivité au sein de centres d'élevages spécifiques et des zoos associés au programme d'élevage européen (EEP), coordonné par la Vulture Conservation Foundation, sont placés dans une cavité aménagée en une aire de nidification artificielle, à l'âge de 90 jours, soit un mois avant leur envol. Ces oiseaux, encore non volants, peuvent ainsi s'imprégner de l'environnement qui les entoure et s'attacher à ce site de lâcher.

L'objectif repose sur la philopatrie de l'espèce : ils identifient ce site comme étant leur lieu de naissance et reviennent nicher dans la région lorsqu'ils seront adultes.

Le suivi des oiseaux après leur envol :

Plusieurs méthodes sont déployées pour assurer un suivi sur le long terme des oiseaux lâchés dans le milieu naturel.

- Suivi visuel : les décolorations alaires ainsi que les bagues d'identification spécifiques à chaque poussin lâché dans le milieu naturel permettent de reconnaître l'individu observé.

Le grand public peut aider à ce programme en signalant ses observations à la LPO Grands Causses : repérez les marques alaires et photographiez, si vous le pouvez et en restant à distance, les Gypaètes en vol. Une fiche d'observation est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses/comment-agir>

- Suivi technologique : grâce aux balises GPS posées sur leur dos, il est possible de suivre quotidiennement leurs déplacements.

Vous pouvez visualiser les déplacements de certains oiseaux réintroduits sur le site internet dédié au programme de réintroduction dans les Grands Causses à l'adresse suivante :

<http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses/le-suivi-des-oiseaux>



Dans le passé :



Adonis, lâché en 2014 en Lozère – Bruno Berthémy ©

De 2012 à 2021, ce sont 30 jeunes gypsaètes qui ont été lâchés dans les falaises de la Jonte, ou dans la vallée du Trévezel :

- **Basalte**, un mâle né en mars 2012 au Tierpark Zoo de Berlin (Allemagne),
- **Cardabelle**, une femelle née en mars 2012 au Centre d'élevage de Guadalentin (Andalousie, Espagne),
- **Meijo**, un mâle né en mars 2012 au Zoo d'Ostrava (République-Tchèque) et élevé au centre d'élevage de Vallcalent (Catalogne, Espagne).
- **Layrou**, un mâle né en mars 2013 au Centre d'élevage de Guadalentin (Andalousie, Espagne),
- **Dourbie**, un mâle né en mars 2013 au Centre d'élevage de Guadalentin (Andalousie, Espagne),
- **Jacinthe**, un mâle né en mars 2014 au Centre d'élevage de Haringsee (Autriche),
- **Adonis**, un mâle né en mars 2014 au Zoo d'Ostrava (République Tchèque),
- **Larzac**, un mâle né en mars 2015 au Centre d'élevage de Haringsee (Autriche),
- **Cazals**, une femelle née en mars 2015 au Zoo de Liberec (République Tchèque),
- **Aigoual**, une femelle née en février 2016 au Centre d'élevage de Guadalentin (Andalousie, Espagne),
- **Cayla**, une femelle née en février 2016 au Centre d'élevage de Guadalentin (Andalousie, Espagne).
- **Durzon**, un mâle né en janvier 2017 au Centre d'élevage de Guadalentin (Andalousie, Espagne),
- **Viaduc**, un mâle né en janvier 2017 au Centre d'élevage de Haringsee (Autriche),
- **Calendreto**, un mâle né en février 2017 au Centre d'élevage de Haringsee (Autriche),
- **Arcana**, une femelle née en février 2017 au Centre d'élevage de Haringsee (Autriche),
- **Buisson**, un mâle né en février 2019 au Centre d'élevage de Haringsee (Autriche),
- **Cévennes**, un mâle né en février 2019 au Centre d'élevage de Guadalentin (Andalousie, Espagne),
- **Europe**, un mâle né en janvier 2019 au Centre d'élevage de Guadalentin (Andalousie, Espagne),
- **Lausa**, une femelle née en février 2019 au Centre d'élevage de Guadalentin (Andalousie, Espagne),
- **Monna**, une femelle née en février 2019 au Centre d'élevage de Vallcalent (Catalogne, Espagne),
- **Eglazine**, une femelle née le 12 Mars 2020 au Zoo de Parco Natura Viva (Italie),
- **Ophrys**, un mâle né le 16 Mars 2020 au Centre d'élevage Green Balkans (Bulgarie),
- **Dolomie**, un mâle né le 12 Mars 2020 au Zoo de Tierpark (Berlin),
- **Fario**, une femelle née le 15 Mars 2020 au Zoo de Tierpark (Berlin),
- **Aven**, une femelle née le 9 Mars 2020 au Centre d'élevage Green Balkans (Bulgarie).
- **Plumet**, un mâle né le 01 février 2021 au Centre d'élevage RFZ d'Haringsee (Autriche),
- **Parpillou**, un mâle né le 23 janvier 2021 au Centre d'élevage RFZ d'Haringsee (Autriche),
- **Pyrénées**, une femelle née le 29 janvier 2021, au Centre d'élevage de Guadalentin (Andalousie, Espagne),
- **Peyre**, un mâle né le 21 mars 2021, au Centre d'élevage de Guadalentin (Andalousie, Espagne),
- **Pradines**, une femelle née le 10 avril 2021 au Puy du Fou (France),



Marquage alaire d'Aven



Sensibilisation et éducation

Convaincus qu'une réintroduction d'espèce ne peut se faire sans l'appropriation d'un tel projet par la population locale, la LPO Grands Causses et ses partenaires ont mis en place de nombreuses actions pour informer et sensibiliser la population locale, bien avant l'arrivée effective des oiseaux.

Dès janvier 2012, le public a été consulté et informé sur le projet et sa mise en œuvre, dans le cadre des démarches d'autorisations administratives liées aux lâchers.

De nombreuses animations dans les foires et marchés locaux ont été organisées les années passées par la LPO Grands Causses, en partenariat avec la LPO Occitanie DT Aveyron et le Parc naturel régional des Grands Causses. Chaque année, un travail est effectué avec des établissements scolaires. Cette année, le Parc national des Cévennes est intervenu dans les écoles de Lanuéjols (48) et Sainte-Enimie. Les enfants ont ainsi pu découvrir, observer et comprendre les vautours et le projet de réintroduction du Gypaète. Ils ont également baptisé les Gypaètes réintroduits cette année.

Avec ces interventions, les élèves pourront découvrir, observer et comprendre les vautours et le projet de réintroduction du Gypaète. Ils pourront se l'approprier et à leur tour, partager leurs connaissances. Une campagne de communication a également été mise en place. La LPO Grands Causses et ses partenaires souhaitent en effet informer aumieux le public et assurer une visibilité au programme de réintroduction poursuivi cette année, via de multiples outils de communication.

Après le lâcher de cette année, et dans la mesure de ce que les directives officielles permettront en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, les efforts de sensibilisation se poursuivront avec la mise en place de sorties nature et de points d'observation programmés par le Parc national entre les mois de juin et septembre.

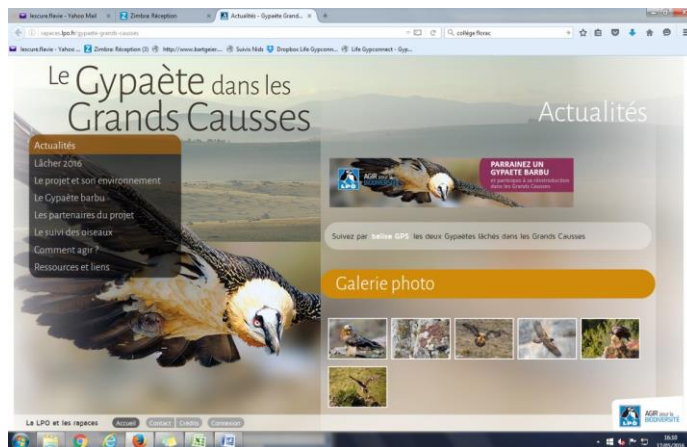


Où et comment observer les oiseaux ?

- Des sorties nature sont programmées à partir du mois de mai 2022, sur réservation :
- Points d'observation et d'information à proximité du site du lâcher
- Balades et randonnées d'observation sur différents sites des Grands Causses

Les horaires des manifestations sont sur le site du projet dans l'onglet : Les lâchers.
Le site internet comprend toutes les informations sur le projet, les oiseaux, le suivi, etc.

<http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses>



Les animations également seront accessibles sur le site internet du Parc : www.cevennes-parcnational.fr

Le film documentaire « Un rêve de gypaète »

Documentaire /26 minutes/ stéréo /
16 :9/ Français et Anglais /
Réalisateur : Jérémy MATHIEU
Sortie en mai 2013 à l'initiative de la
LPO Grands Causses



Près de trente ans après le lancement du programme de sa réintroduction dans les Alpes, le Gypaète barbu arrive dans le Sud du Massif central. Ce documentaire retrace le premier envol de ce géant des airs dans le ciel des Grands Causses, une aventure passionnante aux côtés de ceux qui consacrent leur vie à la protection de la nature. Au rythme des saisons nous suivons de près l'adaptation des jeunes gypaètes à leur nouveau territoire et découvrons les enjeux locaux et internationaux autour de cet évènement. Ce film nous emmène à la rencontre d'une région riche de son patrimoine naturel mais aussi des hommes et des femmes qui se sont donné les moyens de vivre leur rêve de gypaète.

Le DVD est en vente à la Maison des vautours, l'accueil du Parc naturel régional des Grands Causses, la Maison du Parc national des Cévennes et sur le site de la boutique en ligne de la LPO.

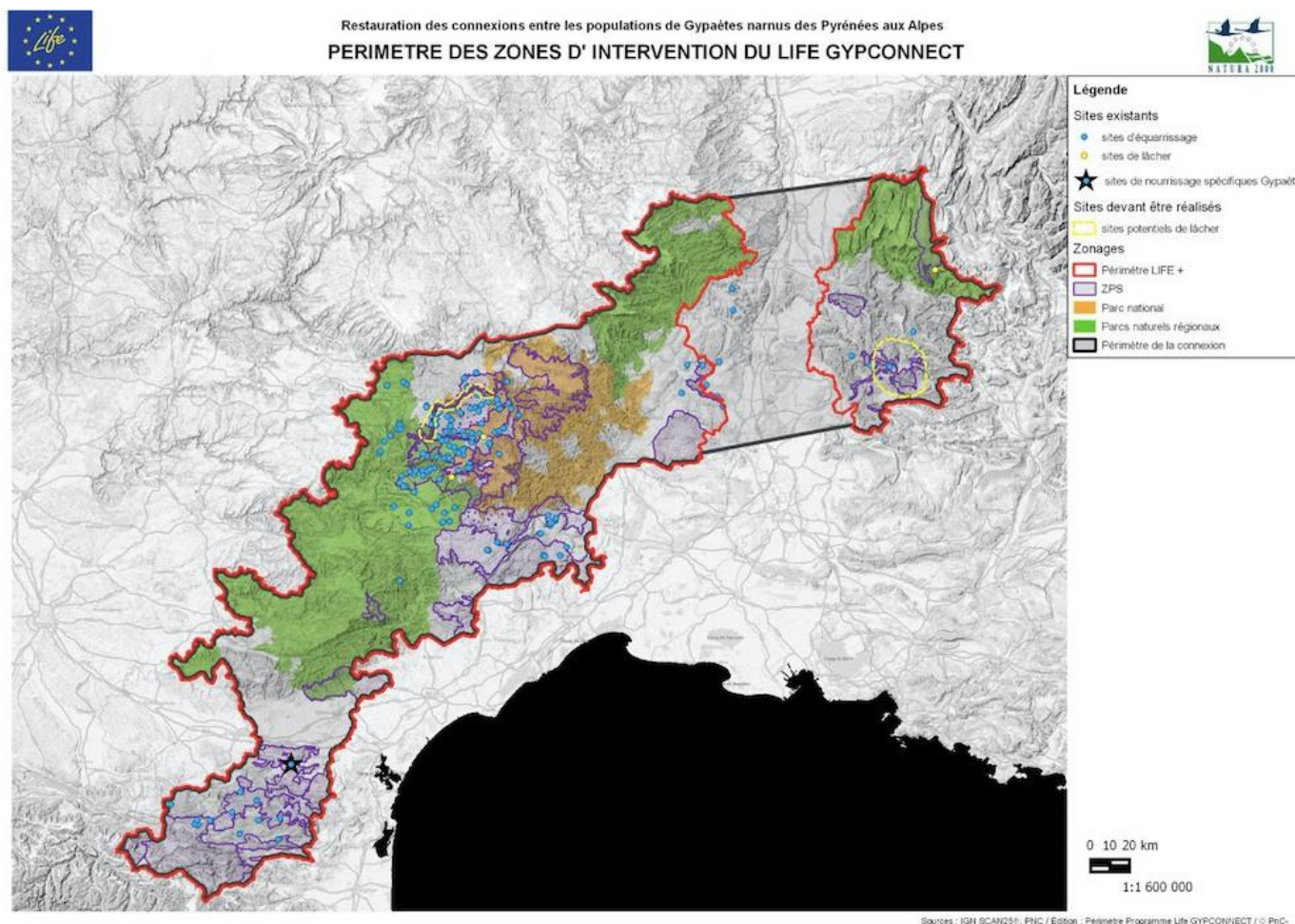
Le dossier Life Gypconnect

Le programme Life est un instrument financier de la Commission Européenne pour l'environnement dont les outils contribuent à la mise en œuvre de nombreux projets importants pour l'Europe.

Le programme [Life Gypconnect](#) est en parfaite cohérence avec les différents programmes européens visant à la sauvegarde du Gypaète barbu et à la reconquête des territoires où il a disparu. Ses principaux objectifs consistent à renforcer les populations de Gypaètes barbus par la création de nouveaux noyaux de population dans la Drôme et le Massif central, mais également de favoriser des mouvements d'oiseaux depuis ces noyaux de populations entre les Alpes et les Pyrénées.

Le programme Life Gypconnect prévoit ainsi différentes actions telles que : réintroduire des jeunes oiseaux nés en captivité, améliorer l'accès aux ressources alimentaires, limiter les sources potentielles de dérangements et de nuisances liées aux activités anthropiques, limiter les sources de mortalité (réseaux électriques, empoisonnement, tir...), assurer la prise en charge des oiseaux en détresse, organiser une campagne de sensibilisation auprès de différents acteurs du territoire...

Les sites de réintroduction sont en alternance en Lozère et en Aveyron pour le Massif central ainsi qu'en alternance dans les Baronnies et le Vercors pour les Préalpes.



Les partenaires techniques et financiers

La LPO tient à témoigner toute sa reconnaissance aux partenaires qui œuvrent en faveur de la conservation et de la réintroduction du Gypaète barbu.

Les partenaires financiers :

- La Commission européenne (LIFE)
- L'Etat français
- La commune de Meyrueis
- La commune de Nant
- Le Parc national des Cévennes
- La Fondation Nature et Découvertes
- La Fondation MAVA
- Des entreprises privées à travers le mécénat

Les partenaires techniques :

- La Vulture Conservation Foundation
- Le Réseau International Bearded Vulture Monitoring
- Le Parc national des Cévennes
- Le Parc naturel régional des Grands Causses
- La Maison des Vautours
- La LPO Aveyron
- L'association lozérienne d'Etude et de Protection de l'environnement (ALEPE)
- Le Muséum National d'Histoire naturelle
- COGARD
- Goupil Connexion
- La LPO Hérault
- La Fédération des Chasseurs de la Lozère

Les autres partenaires :

- Le Centre National d'Informations Toxicologiques Vétérinaires
- ENEDIS
- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors
- L'Université Pierre et Marie-Curie – Paris 6
- La LPO, association locale de l'Aude
- L'association Vautours en Baronnies



Le Parc national des Cévennes



Créé en 1970, situé au sud du Massif central, le Parc national des Cévennes est un territoire de près de 2 700 km² répartis sur la Lozère, le Gard et l'Ardèche. Il est constitué de 131 communes et rassemble 71 290 habitants. A l'image des dix autres parcs nationaux de France, il se compose d'un cœur, zone protégée dans laquelle s'applique une réglementation spécifique, et d'une aire d'adhésion. Pour l'ensemble de ce territoire, une charte, projet collectif pour le développement durable et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager, a été élaborée. Comme pour tous les parcs nationaux, l'une des missions essentielles du Parc national des Cévennes est la préservation de la biodiversité exceptionnelle qui le caractérise. La flore et la faune sont riches. La responsabilité de l'établissement public du Parc national est particulièrement grande vis à vis des espèces à forte valeur patrimoniale due à leur rareté, leur endémisme, leur statut de protection. Le Parc est ainsi concerné par une vingtaine de Plans nationaux d'actions en faveur d'espèces menacées (PNA). Le Parc national est notamment très investi dans la protection des rapaces (Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Hibou grand-duc). La réintroduction des vautours fauve et moine dans les Grands Causses, projet mené dans les années 80 et 90 aux côtés de la Ligue pour la protection des oiseaux, a été un succès. Aujourd'hui, l'établissement public participe au PNA en faveur du Gypaète barbu. Depuis 2012, il est partenaire de la LPO et du Parc naturel régional des Grands Causses dans un programme de réintroduction de l'espèce dans les Grands Causses.

Le Parc naturel régional des Grands Causses



Le PNRGC est impliqué depuis les origines de sa création, et de par le contenu même de sa Charte, dans les actions en faveur de la préservation d'espèces animales et végétales remarquables en voie de disparition. C'est donc tout naturellement qu'il a été associé à la réintroduction du Gypaète barbu dans les Grands Causses. De plus, le site de lâcher choisi par les experts de l'espèce est un site classé Natura 2000, de valeur naturelle européenne. En sa qualité d'animateur du site, en charge de la mise en place d'actions favorables à la conservation de la biodiversité, le PNRGC est donc à même de participer à cette action d'envergure, pour laquelle il a bénéficié d'aide financière de la région Midi-Pyrénées. Le PNR du Vercors a, quant à lui, débuté la réintroduction sur son territoire depuis 2010.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux - Grands Causses



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Depuis plus de trente ans, la LPO Grands Causses mène les programmes de réintroduction et de conservation des populations de vautours dans les Grands Causses en collaboration avec le Parc national des Cévennes et plus récemment avec le Parc naturel régional des Grands Causses. Toutes les actions de conservation des vautours nécessitent une meilleure connaissance de ces populations ce qui passe par le suivi de la reproduction des vautours, par l'étude de leurs déplacements, de leurs régimes alimentaires et de l'évolution générale des colonies.

La LPO Grands Causses est notamment chargée des missions de conservation liées à la ressource



alimentaire : gestion de deux charniers et d'une collecte d'équarrissage, création de placettes d'alimentation chez les éleveurs ; elle travaille en partenariat avec les différentes instances liées à l'élevage afin de faire évoluer la législation de l'équarrissage en faveur des vautours et des éleveurs.

D'autres actions sont ciblées sur la quiétude des zones de reproduction afin que les couples puissent mener à bien leur reproduction comme par exemple la mise en place de Zones de Protection Spéciale. De plus, la LPO Grands Causses travaille avec divers acteurs institutionnels et économiques afin de limiter la mortalité et le dérangement direct ou indirect. La LPO Grands Causses fait aménager des lignes électriques de moyenne tension pour éviter les collisions et électrocutions, elle informe contre l'empoisonnement par les substances destinées aux ennemis des cultures. De plus, la LPO Grands Causses participe aux concertations avec les acteurs des sports de pleine nature pour éviter les dérangements involontaires causés par certaines activités...

Enfin la LPO Grands Causses participe aux actions d'éducation à l'environnement auprès des populations résidentes et touristiques, des scolaires et des socioprofessionnels.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Léa Giraud
LPO Grands Causses
05 65 62 61 40
lea.giraud@lpo.fr

Jocelyn Fonderflick
Parc national des Cévennes
04 66 49 53 33
jocelyn.fonderflick@cevennes-parcnational.fr